



Le retard supplémentaire dans la mise en œuvre des installations éoliennes dans les DOM met le groupe Vergnet en difficulté

Ormes, le 20 février 2012

Résultats de l'appel d'offres : Vergnet partenaire de trois projets parmi les sept projets attribués pour les DOM cycloniques

Vergnet informe ses actionnaires que l'attribution des lots de l'appel d'offres gouvernemental portant sur les installations éoliennes terrestres en Corse et dans les territoires d'outre mer a été dévoilé ce vendredi 17 février 2012 par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, et Eric BESSON, Ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique.

Dans le cadre de cet appel d'offres, sept projets concernant les DOM cycloniques, marché historique de Vergnet, ont été attribués à différents développeurs de centrales éoliennes.

Le Groupe est positionné comme le fournisseur de trois d'entre eux (2 projets en Guadeloupe et 1 à la Martinique) portant au total sur l'installation de 17 éoliennes GEV HP de 1 MW et 9 GEV MP de 275 kW, soit 19,5 MW sur les 45 MW attendus.

Une contradiction non anticipée par le gouvernement entre les lois Littoral et Grenelle 2 met la société Vergnet en difficulté

Dans leur communiqué du 17 février, les Ministres chargés de l'attribution des lots de l'appel d'offres précisent « *qu'une mission a été confiée le 9 février au Conseil général de l'Environnement et du Développement durable et au Conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies pour préciser les contraintes d'implantation des éoliennes dans ces territoires [d'Outre Mer] et étudier la nécessité de modifications du cadre législatif et réglementaire.* »

En effet, la réalisation effective des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel d'offres est subordonnée au respect des lois Littoral et Grenelle 2 qui présentent une incompatibilité juridique, la première imposant une distance minimum de 500 mètres entre les installations et les habitations, la seconde imposant au contraire une continuité urbanistique*.

Le délai de mise en conformité du cadre législatif, qui s'ajouterait donc au retard de plus d'un an déjà pris par rapport au planning initial de l'appel d'offres, place la société Vergnet en difficulté.

Bien qu'ayant investi près de 20 M€ en R&D (hors investissements industriels) pour mettre au point une éolienne anticyclonique et un système de stockage/prévision innovants, permettant « une intégration accrue de l'énergie éolienne dans les réseaux des zones dites « non interconnectées », **VERGNET n'a pas vendu ces machines dans les DOM depuis quatre ans et n'escompte plus en vendre en 2012, compte tenu de cette incompatibilité règlementaire qui n'avait pas été anticipée.**

Le retard de sortie des résultats de l'appel d'offres avait déjà contraint Vergnet à prendre des mesures de réductions de coûts dès 2011. Ce nouveau retard place le Groupe dans une situation difficile.

Vergnet étudie actuellement les conséquences de cette situation imprévue et communiquera les premiers résultats de son analyse au marché à l'occasion de la publication de son chiffre d'affaires annuel 2011, le 1^{er} mars prochain après Bourse.

** La loi Littoral (janvier 1986), qui vise à encadrer l'aménagement de la côte, précise que toute construction en zone littorale (y compris dans les Départements et territoires d'Outre Mer qui constituent le marché historique du Groupe Vergnet) doit s'effectuer « en continuité avec les agglomérations et villages existants », alors que la loi Grenelle 2 (Juillet 2010) prévoit que toute installation éolienne doit se trouver à 500 mètres minimum des zones urbaines d'habitation.*

Prochain rendez-vous

Chiffre d'affaires annuel 2011 : 1^{er} mars 2012 après Bourse

A propos de Vergnet SA

VERGNET SA a été créée en 1988 par son dirigeant actuel, Marc Vergnet, figure historique du développement durable. Aujourd'hui, VERGNET est l'industriel de référence sur ses deux métiers : la conception et la fabrication d'éoliennes pour les marchés FARWIND® et les équipements d'adduction d'eau en Afrique. Fort de technologies uniques et brevetées, le Groupe a installé à ce jour plus de 700 éoliennes FARWIND® et alimente en eau plus de 50 millions de personnes dans le monde. Le marché du FARWIND® regroupe plus de 130 pays dans lesquels l'électricité est principalement produite à partir de pétrole et où les infrastructures et les moyens logistiques réduits ne permettent pas l'installation d'éoliennes conventionnelles. Le Groupe possède 11 implantations dans le monde (France, Caraïbes, Pacifique, Océan Indien, Afrique) et regroupe environ 300 collaborateurs. Le groupe VERGNET est coté en continu sur Alternext depuis le 12 juin 2007 (FR0004155240 – ALVER).

Contacts

Actifin

Relations
Jean-Yves Barbara
Tel : 01 56 88 11 11
jybarbara@actifin.fr

Actifin

Relations presse
Jennifer Jullia
Tel : 01 56 88 11 11
akouchnir@actifin.fr

Crédit du Nord

Listing Sponsor
Franck Imbert
Tel : 01 40 22 56 55
franck.imbert@cdn.fr
